



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 9 DECEMBRE 2019

N°2019-50

L'an deux mille dix neuf et le lundi 9 décembre 2019 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 2/12/2019

Date d’Affichage : 2/12/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Alexandre FRESNEAU, M. Loïc CHATILLON, M. Francis CHEDOZEAU, M. Thierry ANDRAULT, Mme Christelle PREVOST.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT,
Mme Anne-Marie BRUNET
Mme Stéphanie PENOT

SECRÉTAIRE : M. Alain BESNAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

Objet de la délibération : Tarifs et conditions de locations de la salle des fêtes Edouard Suire pour l'année 2020.

Monsieur le Maire présente au Conseil le bilan de fonctionnement 2019 des locations de la Salle des Fêtes Édouard SUIRE, il montre à nouveau un déficit de 3 378,54 €, soit 29,32 % pour l'année 2019. Néanmoins, le montant est en baisse par rapport à l'année 2018 (6 473,61 €).

Monsieur le Maire propose de conserver les tarifs comme suit :

PARTICULIERS et ASSOCIATIONS	SALLE DES FETES EDOUARD SUIRE		
	COMMUNE	SALLE N°1 Et ANNEXES	SALLE N°2 Et ANNEXES
Journée (du Lundi au Vendredi)	70 €	115 €	160 €
Forfait 2 Jours	150 €	250 €	350 €
Forfait Semaine (inférieur à 4 h) Réunion	53 € * forfait chauffage		
Funérailles Associations - 1 ^{ère} Manifestation	53 € Gratuit * forfait chauffage	Gratuit * forfait chauffage	Gratuit * forfait chauffage
Associations - 2 ^{ème} Manifestation	39 €	67 €	103 €

AR PREFECTURE

086-218601862-20191210-D2019_50-DE
Regu le 11/12/2019

HORS COMMUNE	SALLE N°1 Et ANNEXES	SALLE N°2 Et ANNEXES	ENSEMBLE POLYVALENT
Journée (du Lundi au Vendredi)	100 €	150 €	200 €
Forfait 2 Jours	200 €	300 €	400 €

*Du 15 octobre au 15 avril forfait complémentaire pour le chauffage :

Salle n° 1 : + 30 € Salle n°2 : + 45 € Ensemble : + 55 € Forfait semaine Salle n° 1: + 15 €

Au vue des préconisations de la trésorerie de Dangé Saint Romain, le contrat a été modifié. Désormais, le secrétariat de la Mairie ne prendra plus les règlements pour la location. L'utilisateur réglera directement à la trésorerie à l'aide du titre qu'il aura reçu au préalable.

Seuls les chèques de caution seront demandés à la signature du contrat avec l'attestation d'assurance, afin que le dossier soit complet avant l'état des lieux.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés

- **DÉCIDE** de maintenir les tarifs de l'année précédente:
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux modifications du contrat de location et du règlement.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 2019



Le Maire,

Géry Wibaux
Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20191210-D2019_50-DE
Regu le 11/12/2019